

**Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 23 juin 2026**

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2026-06-23-41 | ADMR Rouen Sud - Demande de subvention
pour l'exercice 2026**

Rapporteur Auvray Nicole

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 12

Nombre de pouvoir : 2

Nombre d'excusés : 3

Convoqué le 18 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Nicole Auvray, Vice-Présidente.

Etaient présents :

Madame Nicole Auvray, Madame Murielle Mour, Monsieur Mohammed Karabila, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Chantal Lefebvre, Madame Chantal Joly, Madame Claudine Morel, Monsieur Jean Pierre Mirey, Monsieur Alain Goussault, Madame Sylvie Brehm, Madame Véronique Brard-Wulfranc.

Etaient excusés avec pouvoir :

Monsieur Francis Schilliger donne pouvoir à Madame Marie-Pierre Rodriguez, Monsieur Jacques Dutheil donne pouvoir à Madame Nicole Auvray.

Etaient excusés sans pouvoir :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Léa Pawelski, Madame Khadija Berraho.

Vu :

- L'article L.115-1 du Code de l'action sociale et des familles relatif à la lutte contre la pauvreté et les exclusions,
- Les articles L123-5 et R123-2 du Code de l'action sociale et des familles, relatifs aux missions du CCAS,
- Le rapport présenté,

Considérant :

- La mission d'aide à domicile menée par l'ADMR Rouen Sud auprès de 81 personnes âgées et fragiles,
- L'absence d'action de prévention ou d'action sociale spécifiquement menée en direction des habitants de Saint-Etienne-du-Rouvray,
- Le caractère contraint du budget du CCAS, qui ne peut soutenir financièrement un service d'aide à domicile plutôt qu'un autre,

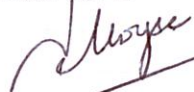
Le Conseil d'administration décide :

- De ne pas accorder de subvention à l'ADMR Rouen Sud.

Résultat du vote :

Par : 14 voix pour

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 30/06/2026

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20260623-2026-06-23-41-DE

Publié ou notifié : **13 JUIL. 2026**